



## **Prévenir les risques professionnels dans les PME: quelles actions en Europe?**

**Conférence européenne**  
**14 octobre 2010, Paris**

Créé en 1991, EUROGIP est un organisme français qui concentre ses activités sur les aspects européens de l'assurance et de la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ([www.eurogip.fr](http://www.eurogip.fr))

## **Prévenir les risques professionnels dans les PME : quelles actions en Europe ?**

### **8h45 Accueil café - Enregistrement**

### **9h30 Introduction aux Débats**

- **Ronald SCHOULLER**, Président du Conseil d'Administration d'EUROGIP
- **Raphaël HAEFLINGER**, Directeur d'EUROGIP

### **Santé et sécurité au travail dans les PME : quelle réalité ?**

- **Pierre GUINEL**, Directeur du service médical, Association interprofessionnelle des centres médicaux et sociaux de santé au travail de la région Ile-de-France (ACMS)
- **Guy LERBUT**, Directeur du Centre technique international de la propreté (CTIP)
- un dirigeant de PME

### **Quelle prise en compte de cette problématique au niveau communautaire ?**

- **Jan JILEK**, Juriste, Unité Santé, Sécurité et Hygiène au travail, DG Emploi, Affaires sociales et Égalité des chances, Commission européenne
- **Liliane VOLOZINSKIS**, Directrice de la politique sociale et de la formation professionnelle, Association européenne de l'artisanat et des petites et moyennes entreprises (UEAPME)

### **Projet de "meilleure réglementation" : quel impact sur la SST dans les PME ?**

- **Domenico CAMPOGRANDE**, Directeur des affaires sociales, Fédération de l'industrie européenne de la construction (FIEC)
- **Rolf GEHRING**, Conseiller en santé, sécurité et formation professionnelle, Fédération européenne des travailleurs du bâtiment et du bois (FETBB)
- **Riccardo VIAGGI**, Secrétaire général, European Builders Confederation (EBC)
- Un représentant de la Commission Stoiber (sous réserve)

Questions de la salle

### **12h15 Déjeuner (sur place)**

## **Prévenir les risques professionnels dans les PME : quelles actions en Europe ?**

### **13h 30 Quelles actions pour aider les PME à maîtriser leurs risques professionnels ?**

- **Tim TREGENZA**, Network Manager, Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail

#### **Les outils**

- **Ralph Marc STEINMANN**, Senior Manager, Promotion santé, Suisse
- **Roger BIBBINGS**, Conseiller en prévention, Société royale pour la prévention des accidents (Royal Society for the prevention of accidents - ROSPA), Grande-Bretagne
- **Paul MEYERS**, Ingénieur, Association d'assurance contre les accidents (AAA), Luxembourg
- **Andrzej STEPNIKOWSKI**, Deputy Director, Department for vocational training and social policy, Association polonaise de l'artisanat (Związek Rzemiosła Polskiego - ZRP), Pologne

#### **Les aides**

- **François FOUGEROUZE**, Ingénieur conseil régional expert pour les incitations financières à la prévention, Direction des risques professionnels, Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), France
- **Claudio MERCURI**, Directeur de la Prévention pour les entreprises privées, Institut national d'assurance contre les accidents (Istituto Nazionale Assicurazione contro gli Infortuni sul Lavoro - INAIL), Italie
- Un représentant de la Caisse générale d'assurance accident (Allgemeine Unfallversicherungsanstalt - AUVA), Autriche

Questions de la salle

### **Conclusion des DÉBATS**

- **Stéphane PIMBERT**, Directeur général de l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), France

Fin des Débats à 17h au plus tard

Les Débats seront animés par Régis de Closets, journaliste

## Prévenir les risques professionnels dans les PME : quelles actions en Europe ?

### Informations pratiques

**Lieu :** AUDITORIUM PARIS CENTRE MARCEAU, Paris.

**Langues de travail :** Français et anglais (3e langue possible en fonction des besoins).

**Horaires :** Accueil et enregistrement des participants à partir de 8 h 45; début des Débats à 9 h 30 et fin à 17 h 00 au plus tard.

#### Frais de participation

135 euros TTC (TVA: 19,6%). Les frais comprennent la participation aux Débats, le déjeuner (pris sur place) et les actes (publiés en fin d'année 2010).

Ils sont à régler de préférence par carte bancaire à partir du site d'EUROGIP ([www.eurogip.fr](http://www.eurogip.fr)), ou par chèque ou par virement bancaire net de tout frais (dans ce cas, merci d'envoyer le bulletin d'inscription ci-joint), à l'ordre d'EUROGIP, références bancaires: Domiciliation : SG PARIS XVI (03530), 164, rue de Javel, 75739 Paris

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	03280	00020720321	57

IBAN: FR76 3000 3032 8000 0207 2032 157 -

BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

Toute personne ne s'étant pas acquittée des frais de participation avant le 13 octobre 2010 ne pourra être admise.

Possibilité de recevoir uniquement les actes (sans participer à la conférence) : 30 euros TTC (TVA: 19,6%).

**Confirmation :** À réception du règlement, EUROGIP vous adressera une confirmation de participation (par mail uniquement).

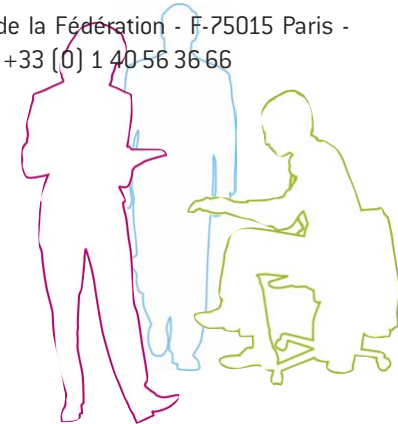
**Annulation :** Seule une annulation signifiée par écrit à EUROGIP autorisera le remboursement en totalité des sommes perçues si l'annulation intervient avant le 13 septembre 2010. Au delà de cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

Possibilité de se faire remplacer (merci d'en informer EUROGIP).

**Facturation :** Une facture sera adressée à réception du règlement.

**Secrétariat :** EUROGIP: 55, rue de la Fédération - F-75015 Paris - Tél. +33 (0) 1 40 56 30 40 - Fax +33 (0) 1 40 56 36 66

[eurogip@eurogip.fr](mailto:eurogip@eurogip.fr)



## Prévenir les risques professionnels dans les PME : quelles actions en Europe ?

**BULLETIN D'INSCRIPTION à retourner à EUROGIP** (sauf en cas de règlement par carte bancaire à partir du site [www.eurogip.fr](http://www.eurogip.fr)) par courrier :  
55, rue de la Fédération-F-75015 Paris accompagné d'un chèque à l'ordre d'EUROGIP ou par fax : +33 (0) 1 40 56 36 66 en cas de virement bancaire (voir informations pratiques)

M.  Mme Nom .....

Prénom .....

Entreprise / Organisme .....

Fonction .....

Tél ..... Email .....

Adresse .....

.....

CP ..... Ville ..... Pays .....

N° TVA intracommunautaire .....

Souhaite :  participer aux Débats (déjeuner et actes inclus) : 135 euros TTC (TVA: 19,6%) voir informations pratiques

recevoir uniquement les actes des Débats d'EUROGIP : 30 euros TTC (TVA: 19,6%)

Règlement :  par virement (voir informations pratiques)  par chèque (à l'ordre d'EUROGIP)

J'ai pris note des conditions de réservation et d'annulation que j'accepte

Date ..... Signature